

## COMPTE RENDU DU CTL « EMPLOIS » DU 16 JANVIER 2014

Ce comité technique local avait 3 points importants à l'ordre du jour mais celui sur les emplois, lourd de conséquence pour tous, a reçu un traitement spécial.

La presse a largement couvert l'événement : plus de 70 agents sont venus manifester par leur présence leur opposition à la nouvelle saignée des effectifs et au saccage des missions et des implantations prévues dans la démarche stratégique.

Avant l'ouverture du CTL, les représentants Force Ouvrière ont lu une déclaration préalable réaffirmant leur opposition aux suppressions d'emplois et à la démarche stratégique. Elle figure en intégralité sur notre site local.

A l'ouverture, FO DGFIP a signalé que, contrairement aux autres syndicats, elle serait présente pour tous les points à l'ordre du jour, tout particulièrement le point portant sur les suppressions d'emplois. Cette position est conforme aux principes de Force Ouvrière : il est hors de question que le syndicat ne se prononce pas dans les instances statutaires contre toute suppression d'emploi et permette ainsi à la Direction de faire l'économie de la discussion avec les représentants syndicaux, sur les conséquences des suppressions (conditions de travail, égalité des citoyens devant la loi fiscale, services aux collectivités locales etc.)

Ne dit-on pas : qui ne dit mot consent ?

### **Premier point : Départementalisation des procédures collectives.**

Il s'agit de confier au PRS le suivi de ces procédures. Au passage on dote ce service d'un cadre « B » prélevé sur l'effectif de l'EDRA. La direction a expliqué que l'on transfère les « flux » mais que « l'on est prudent sur le transfert des stocks ».

S'en est suivie une discussion sur le volume de ces stocks, les chiffres annoncés ne semblant pas conformes aux constatations sur le terrain.

En réalité la direction n'est pas très sûre de ce qui va rester dans les postes...

FO DGFIP a fait remarquer que cette façon de procéder va permettre de retirer la « matière noble » des postes pour mieux les supprimer ensuite. Pour FO, on ne peut que douter de la réussite de cette restructuration qui se fait au détriment d'une politique de recouvrement de proximité. En effet les informations que l'on peut recueillir sur le terrain (mairie, gendarmerie...) seront perdues.

Sur le risque de la régionalisation de la mission, la direction indique que c'est une perspective qu'il ne faut pas nier... Selon le directeur il faut conserver un volume suffisant au PRS pour assurer sa pérennité...

Le vote n'a pas eu lieu sur « pour ou contre la restructuration du PRS » mais sur « pour ou contre le transfert d'un emploi B de l'EDRA au PRS ». Un élu FO DGFIP a considéré que l'on ne pouvait constater un transfert de charge sans moyen et a refusé de voter, les deux autres élus ont voté contre. CGT et Solidaire aussi.

### **Deuxième point : Evolution du modèle bancaire de la Caisse des dépôts et Consignation**

La Caisse des Dépôts, en accord avec la DGFIP, poursuit son processus d'industrialisation des tâches. De septembre 2014 à la fin 2015, va être déployée la nouvelle organisation de la tenue des comptes bancaires de ses clients, au premier chef les notaires. Elle consiste à centraliser la gestion dans des « centres de services bancaires » (5 au total) en lieu et place des services dédiés des directions départementales.

Pour FO DGFIP 43, après avoir liquidé la gestion des comptes des fonds particuliers puis retiré l'activité assurancielle de la CNP aux services de la comptabilité publique, on arrive au bout du processus.

Comme d'autres missions, l'activité de « préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations » est en cours de liquidation Et les promesses selon lesquelles « l'activité de préposé sera maintenue et renforcée » et que sera maintenue « dans chaque département les activités liées à la relation clientèle » n'engagent que ceux qui veulent y croire : c'est l'existence du service SDF qui est en cause, et à travers lui, le devenir des collègues.

Les représentants FO DGFIP ont fait part de leur inquiétude sur la mission dépôts de fonds qui constitue l'autre activité du service SDF et quant au devenir de l'obligation des collectivités territoriales de déposer leurs fonds au Trésor.

A n'en point douter, les banques piaffent d'impatience !

**L'ensemble des personnels ont voté contre la réorganisation**

### **Troisième point : Plan de titularisation :**

Dans le cadre de la loi sur la résorption de la précarité dans la fonction publique l'une de nos collègues a vu son statut de contractuel modifié en statut de fonctionnaire. Il s'agit d'une agent sous contrat « Berkani » du restaurant administratif.

Elle seule remplissait les conditions d'ancienneté nécessaires.

Les bonnes nouvelles ne sont pas si fréquentes, FO DGFIP 43 se réjouit donc pour cette collègue, mais déplorons le faible nombre des personnes concernées du fait de conditions restrictives (notamment : contrat CDI ou 4 ans de contrat CDD).

### **Les questions diverses ont apporté les informations suivantes :**

**Notation** : les entretiens professionnels pourront se tenir entre le 3/2 et le 21/03. Les comptes rendus parviendront vers le 28/3.

FO DGFIP a demandé si le même dispositif d'attribution de nombre de mois était reconduit : 2 mois maximum. C'est le cas.

**Obligation faite par la loi rectificative des finances aux postes comptables de ne pas accepter les règlements en numéraires de plus de 300 €** : FO DGFIP 43 a demandé quelle attitude devaient adopter les services dans la mesure où les consignes données sont inadaptées à la réalité (interdits bancaires, chèques sans provision, etc.), et témoignent de la méconnaissance du terrain de la part de ceux qui ont voté la loi. Le directeur doit rédiger une note départementale sur le sujet...

**Ponts naturels** : la tendance se dessine vers : 2/5, 30/5, 26/12 et 2/1. Un débat a eu lieu sur l'intégration d'un jour de 2015 dans le choix pour 2014. Finalement l'année 2015 ne comportant que 3 ponts naturels le directeur s'est engagé à accorder les deux autres.

**Elections et obligation de réserves** : Le directeur a indiqué qu'il ne souhaitait pas que des analyses financières soient faites d'ici aux élections municipales. Pour le reste rien de nouveau pour lui : c'est bien dans l'exercice de leurs missions que les personnels sont invités à ne pas manifester leurs opinions.

**Jour de carence** : Dans la première partie du CTL la direction a indiqué que, tant qu'elle n'avait pas d'instruction précise, elle retiendrait la journée. Dans la deuxième partie elle avait eu la réponse : non, le jour de carence ne fera plus l'objet de retenue.

**Les PC dédiés des SIE** : La direction estime que la formation des agents est inutile tant la manipulation est simple. FO DGFIP s'est fait l'écho des perturbations dues à la mise en route de ce système (connexion impossible, plantage de tous les postes du SIE...)

**Retard au SPF** : Selon la direction des chiffres fantaisistes circulent parmi les élus du département. Elle quantifie le retard à 90 jours pour la réquisition et à 105 jours pour la publicité.

**GP : Bascule comptable 2013-2014** : La date tardive de démarrage du nouvel exercice comptable (6 janvier) a posé des problèmes de comptabilisation intervenant obligatoirement avant cette date, notamment dans la filière GP (échéances d'emprunt, débits d'office, etc.) et soulève la question de la cohérence, de

la sincérité et donc de la qualité des opérations à laquelle la hiérarchie est si attachée à d'autres moments.

**Restes à recouvrer sur impôts :** Les services ont reçu une note comminatoire de la DG le 19 décembre pour passer le même jour des écritures de « régularisation » concernant le recouvrement des impôts des particuliers sur l'année précédente et les années antérieures. Comme en 2012 !

Ces écritures ne correspondent à aucun recouvrement effectif des SIP et des trésoreries mais servent à ajuster CHORUS qui est incapable de restituer de façon fine les flux pour chaque type d'impôt, entre le principal, la majoration et les frais.

Conséquence : les postes étaient justes et ne le sont plus. FO a interpellé la direction sur le fait que les agents dépensent leur énergie à ajuster les restes à recouvrer chaque mois pour, en définitive voir leur travail sabordé par ces écritures « obligatoires ».

La direction a répondu qu'il est « important que les agents sachent que ce qui est important c'est d'être juste, globalement ». Les représentants FO en sont restés perplexes et les collègues apprécieront...

*Les représentants Solidaires et CGT se retirent*

#### **4ème point : SUPPRESSION D'EMPLOIS :**

La direction a exposé les grandes lignes de la note nationale :

- « *préserver les unités opérationnelles en contact avec le public...*

- *lutte contre la fraude fiscale...*

- *revoir le périmètre des fléchages,...mieux prendre en compte la charge de travail,...faciliter l'allocation objectivée des moyens... »*

Sic !

Qui peut y croire ?

La rédaction même du document préparatoire du CTL est plus hypocrite que jamais.

Les représentants FO DGFIP ont rappelé que les suppressions rendent insupportables les conditions de travail des agents et leur donnent le sentiment profond et partagé d'une totale absence de considération à leur égard.

Les motifs et arguments avancés pour justifier les suppressions ne reposent pas sur la réalité. Les 50 emplois de vérificateurs créés pour combattre la fraude fiscale sont une goutte d'eau dans un océan de pratiques délictueuses et de législation surdimensionnée.

Tous les habillages des suppressions n'abuseront ni le syndicat ni les agents qui savent que l'on ne peut faire aussi bien avec aussi peu de moyens.

FO a insisté sur l'absence de transparence sur les résultats des services, ce qui permet de cacher la misère.

Dans les services qui gèrent des flux (réceptions, contentieux, déclarations etc.) le rythme n'est plus tenable.

Mais dans les services de contrôle ce sont les modalités elles-mêmes qui évoluent pour qu'en apparence l'image ne soit pas trop mauvaise, alors que dans la pratique on fait ce que l'on peut.

Les représentants FO DGFIP ont donné l'exemple de la fiscalité immobilière qui a vu sa mission de contrôle complètement bouleversée depuis 2009, ce qui a abouti en 2013 à un résultat moindre d'un tiers en terme de droits rappelés, au moins, par rapport à 2008. Là où le service devait faire 60 contrôles à 4 agents en 2008, on ne demande plus que 24 contrôles à 3. Alors que sur 2006-2007 le service recevait environ 4300 déclarations de successions, il en a reçu 4100 en 2013-2014. On voit par là que la mission est encore intacte. Et pourtant on n'a cessé d'orienter son travail vers des tâches bien moins « rentables ». Comment se satisfaire de ce gâchis alors que l'on entend parler sans cesse des « caisses de l'état » et de leur mauvais état ?

Selon la direction les objectifs ont été allégés...

Les représentants FO DGFIP 43 ont également interpellé la direction à propos de décision d'envoyer les comptables des trésoreries SPL en ce début d'année dans les mairies pour former les personnels des collectivités au logiciel PSV2.

FO DGFIP a tenu à rappeler à la direction :

- 1- Que les comptables n'ont pas de maîtrise particulière des applicatifs des ordonnateurs,

- 2- mais que surtout, les trésoreries sont, en cette période de l'année, particulièrement surchargées par le travail généré par la clôture de la gestion de l'exercice terminé des collectivités et l'édition des comptes de gestion rendue urgente par la proximité des élections municipales.

Comment notre direction départementale peut-elle tolérer cela, elle qui considère que les trésoriers et les agents font trop souvent le travail des ordonnateurs ?

Les représentants FO DGFIP ont prévenu la direction que l'ensemble des mesures prises au titre de la démarche stratégique, combinées avec les suppressions d'emplois répétées aboutissait à une perte de confiance et une lassitude extrême de la majorité des agents tous grades confondus, certains d'entre eux étant proches du burn out. La direction a dit manquer de retour des services...

Détail des suppressions- redéploiements :

	A		B		C		TOTAL A/B/C	
	FF	FGP	FF	FGP	FF	FGP	FF	FGP
DIRECTION CDC				-1				
DIRECTION REDEVANCE		-1		+1		-1		
DIRECTION ASSIS. PREV.			-1					
TOTAL DIRECTION							-1	-2
PAIERIE DÉPARTEMENTALE				-1				-1
TRESORERIE PUY VILLE						-1		-1
BDV	-1						-1	
EDRA/ERD			-2			-1	-2	-1
SIE YSSINGEAUX					-1		-1	
SIE LE PUY					-1		-1	
SIP FIE	-1		+1					
PRS			+1				+1	
ETP	-2	-1	-1	-1	-2	-3	-5	-5

**FO DGFIP 43 a voté contre les suppressions et redéploiements d'emplois.**

Les représentants **FO DGFIP**:

**Jean-Pierre COFFY titulaire, Chantal BONELLO titulaire et Philippe SAGNARD suppléant.**

**FO DGFIP** à vos côtés, **FO DGFIP** de votre côté,

**Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques**

**FO DGFIP**

**BULLETIN D'ADHESION**

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature

*66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu*